

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 9 juillet 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIT ABSENT

Mario Léonard, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

156-07-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

157-07-12

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 juin 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 juin 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

158-07-12

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'école de Ferme-Neuve et des Rivières reçoive 500 \$, et que le Prisme Regroupement des personnes handicapées reçoive 150 \$ à titre de subvention pour l'année 2012.

QUE le directeur général soit autorisé à émettre les chèques.

ADOPTÉE

159-07-12 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE (budget 2012 révisé)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les révisions budgétaires 2012 déposées par l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve de leurs modifications des prévisions budgétaires 2012.

QU'un transfert budgétaire soit autorisé afin d'engager la dépense, du poste # 02-629-00-971-01, subvention organisme sans but lucratif à # 02-520-00-963, contribution O.M.H. Ferme-Neuve, au montant de 2 700 \$.

ADOPTÉE

160-07-12 LEVÉE DE FONDS : CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Club de patinage artistique de Ferme-Neuve soit autorisé à faire une levée de fonds pour leurs activités. Celle-ci se tiendra le 5 octobre 2012.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour les rues de la Municipalité. Toute levée de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

161-07-12 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil 2011 (LERM article 357).

ADOPTÉE

162-07-12

ADOPTION PAR LE CONSEIL DU RAPPORT FINANCIER 2011 CONSOLIDÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE AU 31 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver pour dépôt aux archives de la municipalité le « Rapport financier 2011 consolidé de la Municipalité de Ferme-Neuve ».

De plus, il est résolu que le document soit envoyé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

ADOPTÉE

163-07-12

MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme « Guilbault Mayer Millaire Richer inc. » Société de comptables agréés soit mandatée à effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité pour l'année 2012.

ADOPTÉE

164-07-12

NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LE « VILLAGE D'ACCUEIL DES HAUTES-LAURENTIDES »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote soit nommé par le conseil pour représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du « Village d'accueil des Hautes-Laurentides ».

ADOPTÉE

165-07-12

CONTRATS DE TRAVAIL DES CADRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire soit autorisé à signer les contrats de travail des cadres de la municipalité.

ADOPTÉE

166-07-12

PROCOLE D'ENTENTE ROUTE 17 CIP

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer avec les Bénéficiaires de CAAF, les zecs Lesueurs et Petawaga, les pourvoiries suivantes : Club de la Gatineau, Col-Vert inc., Piscatonsin, Domaine les 4 Vents, Auberge de la Gatineau, Auberge du Bouleau Blanc, Pavillon de l'Esturgeon et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la route 17 C.I.P. entre le pont de la rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la Municipalité de Ferme-Neuve (intersection pourvoirie Rabaska).

De plus, il est résolu que la municipalité ne sera pas assujettie à la pénalité indiquée à l'entente puisque celle-ci n'a reçu les documents que le 28 juin.

Cette entente a une durée du 25 avril 2012 au 30 octobre 2012.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

167-07-12

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES POUR LE TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les étudiantes suivantes soient engagées pour la saison 2012 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve.

Émilie Bélanger (monitrice)
Anabelle Coursol (monitrice)
Caroline Meilleur Ste-Marie (monitrice)
Andréane Charbonneau (monitrice en chef)

QUE leur rémunération soit fixée à 9.90 \$ l'heure, 35 heures semaine pour les monitrices et 37 heures semaine pour la monitrice en chef pour les 7 semaines d'engagement.

ADOPTÉE

168-07-12

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2012 (SÉANCES CCU)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du CCU pour 2012 :

18 juillet	17 octobre
15 août	21 novembre
19 septembre	19 décembre

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR CLAUDE DUFOUR, POUR LE LOT 3-92 PTIE DU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Claude Dufour et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure, et que Monsieur Claude Dufour a déposé d'autres informations pour argumenter positivement son dossier;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un commerce sur un terrain ayant une largeur de 15.24 mètres alors que le règlement numéro 24, exige 24 mètres de largeur minimale moyenne tel que démontré au plan projet de lotissement des minutes 7291 de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau en date du 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT qu'à l'assemblée du 11 juin 2012, une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 28 mai 2012, portant le numéro CCU-44-05-12 avait été donnée, et que le conseil municipal avait suspendu sa décision à la suite de nouvelles informations du propriétaire M. Dufour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Claude Dufour pour l'implantation d'un commerce sur un terrain ayant une largeur de 15.24 mètres alors que le règlement numéro 24, exige 24 mètres de largeur minimale moyenne tel que démontré au plan projet de lotissement des minutes 7291 de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau en date du 30 avril 2012, le tout pour le terrain, portant le numéro de lot 3-92 ptie, du cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone municipale RES 08.

ADOPTÉE

170-07-12

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR CHANTAL GASCON ET ALAIN LEBLANC, POUR LE 201, CHEMIN NIBI, FERME-NEUVE, LOT 34 CADASTRE DU CANTON DE MAJOR

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Chantal Gascon et Alain Leblanc et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une galerie à la résidence à 15.56 mètres de la ligne des hautes eaux sur une marge de recul de 20 mètres tel que précisé au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC 11;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 22 juin 2012, portant le numéro CCU-47-06-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Chantal Gascon et Alain Leblanc pour la construction d'une galerie à la résidence à 15.56 mètres de la ligne des hautes eaux sur une marge de recul de 20 mètres tel que précisé au règlement no. 23 relatif au zonage et tel qu'indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 2011 et portant le numéro de dossier 12L-074 enregistré sous le numéro de minute 8683 et démontrant les mesures, le tout pour le bâtiment principal du 201, chemin Nibi à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 34, du cadastre du canton de Major, au cadastre officiel du Québec, zone municipale REC 11.

ADOPTÉE

171-07-12

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME SUZANNE BOLDUC, 415 CHEMIN NIBI, LOT 5-18 DU BLOC 5 ET LOT 9-18 DU BLOC 9, AU CADASTRE DU CANTON MAJOR, ZONE REC 11

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Suzanne Bolduc et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment principal de 2.05 mètres sur la marge latérale prescrite de 10 mètres, tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone REC 11;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 22 juin 2012, portant le numéro CCU-48-06-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Suzanne Bolduc pour l'empiètement de 2.05 mètres sur la marge latérale prescrite de 10 mètres, et ce, pour le bâtiment principal, tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23, le tout pour le terrain du 415, chemin Nibi, à Ferme-Neuve, le tout tel que démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau, dossier MJ 05-11, minute 7333, plan DWG 1204-0119-1 et portant les numéros de lots 5-18 du bloc 5 et 9-18 du bloc 9, au cadastre du canton de Major à Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone REC 11.

ADOPTÉE

172-07-12

IMMEUBLE DU 224 À 230 20^E AVENUE

CONSIDÉRANT la lettre d'intention de Monsieur Beaudin datée du 26 juin 2012 stipulant son désir de vendre ou de démolir au lieu de rénover sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité accorde un délai jusqu'au 30 octobre 2012 pour la vente de l'immeuble. Dans le cas contraire, le propriétaire aura jusqu'au 30 décembre 2012 pour faire les démarches nécessaires pour démolir ladite propriété.

ADOPTÉE

173-07-12

ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDIANTE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'Alexandra Piché soit retenue à titre d'étudiante pour venir en aide à l'inspectrice en bâtiments.

QUE sa rémunération soit fixée à 13.50 \$ l'heure, 30 heures semaine pour 5 semaines de travail.

ADOPTÉE

174-07-12

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 309 PRÈS DE L'ENTREPRISE « FOREX »

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la route 309 près de l'usine « Forex », de modifier la zone de 90 km actuelle pour la porter à 70 km, soit jusqu'à la fin du site de l'entreprise, et ce, dans les deux sens.

ADOPTÉE

175-07-12

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 633 574 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont la municipalité est responsable et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU que le vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B et un rapport spécial de vérification externe dûment complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

176-07-12

PROGRAMME TECQ 2010-2013

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

177-07-12

MANDAT À MONSIEUR JEAN-PIERRE MILJOURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mandate Monsieur Jean-Pierre Miljours auprès de la Cour des petites créances à représenter celle-ci dans les situations qui impliqueraient la municipalité et un citoyen devant la Cour.

ADOPTÉE

178-07-12 DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil prend acte de la démission de Monsieur Sylvain Légaré à titre de pompier volontaire.

QUE le conseil désire le remercier pour son implication passée au sein du corps des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

179-07-12 ENGAGEMENT NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'adhésion de Monsieur Mario Proulx comme nouveau pompier à son service de prévention des incendies de Ferme-Neuve en date du 10 juillet 2012.

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

180-07-12 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2012-05

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2012, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2012-05

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Loisirs			
Fournitures et permis	02-701-91-641-00		107.00
Pièces et accessoires	02-701-91-640-00	107.00	
Salaire bibliothèque	02-702-30-141-30		280.00
Salaire horticulture	02-701-51-141-30		116.00
Salaire entretien parc	02-701-51-141-31		116.00
Location équipements divers	02-701-51-516-00		545.00
Heures supplémentaires	02-701-30-142-00		2000.00
Services scientifiques & génies	02-701-10-411-00		825.00

Fournitures bureau loisirs	02-701-10-670-00	1900.00	
Remb. Revenus activités – org.	02-701-11-971-00	100.00	
Service formation perfectionnement	02-701-30-454-00	200.00	
Réparation zamboni	02-701-30-526-01	600.00	
Essence, huile, propane aréna patin	02-701-30-631-00	25.00	
Assurance sentiers-Amis-ski	02-701-51-421-00	545.00	
Formation employés	02-701-51-454-00	232.00	
Formation	02-702-30-454-00	280.00	
Travaux publics et Hygiène du milieu			
Pièces et accessoires épuration	02-414-00-640-00		650.00
Assurances épuration	02-414-00-421-00	650.00	
Ent. Rép. Infrastr. Chemin bas	02-322-00-521-01		300.00
Assurances véhicules voirie	02-322-00-425-00	300.00	
Voirie			
Pièces & accessoires voirie rurale	02-322-00-640-00		275.00
Salaire voirie rurale	02-322-00-141-30		1516.00
Salaire directeur voirie	02-321-00-141-10		409.00
Salaire usine filtration	02-412-00-141-30		337.00
Salaire usine épuration	02-414-00-141-30		337.00
Employés réguliers res. égout	02-415-00-141-30		44.00
Pièces & accessoires voirie urbaine	02-323-00-640-00	275.00	
Formation employés	02-412-00-454-00	337.00	
Formation employés	02-414-00-454-00	337.00	
Vacances égout	02-415-00-145-00	16.00	
REER réseaux égout	02-415-00-212-00	17.00	
Ass.-coll- Réseaux égout	02-415-00-282-00	11.00	
Formation employés	02-322-00-454-00	1516.00	
Formation directeur voirie	02-321-00-454-00	409.00	
Administration			
Assurances	02-110-00-421-00		45.00
Frais de déplacement élus munic.	02-110-00-310-00		239.00
Fournitures de bureau	02-110-00-670-00	284.00	
Temps supplémentaires	02-130-02-142-00		228.00
Frais de poste et transport	02-130-10-321-00		53.00
Services professionnels juridiques	02-160-00-412-00		3400.00
Relations de travail	02-160-00-416-00		3400.00
Ent. Rép. Bâtiments et terrains adm.	02-130-10-522-00		181.00
CNT	02-130-10-272-00	228.00	
Internet administration	02-130-10-335-00	53.00	
Honoraires professionnels adm.	02-130-10-411-00	6800.00	
Autres frais de financement	02-130-10-880-00	181.00	
Frais de financement			
Remboursement d'intérêts sur taxes	02-992-00-896-00		16.00
Administration			
Assurances générales	02-130-10-421-00	16.00	
Incendie			
Salaires pompiers (feux)	02-220-00-141-30		9500.00
Salaires pompiers (poste)	02-220-00-141-35	1500.00	
Salaires pompiers (pratique/ent.)	02-220-00-141-36	3000.00	
Salaires pompiers (bureau)	02-220-00-141-37	2500.00	
Salaires pompiers (réunion)	02-220-00-141-38	2500.00	
Assurance service incendie	02-220-00-421-00		1960.00

Perfectionnement	02-220-00-454-00		440.00
Entretien réparation du poste	02-220-00-522-00	2400.00	
Perfectionnement	02-220-00-454-00		660.00
Entretien réparation du poste	02-220-00-522-00	660.00	
Brigadiers scolaires			
Salaires brigadiers	02-290-10-141-30		800.00
Vacances brigadiers	02-290-10-145-00	800.00	
Urbanisme			
Salaire inspecteur en bâtiment	02-610-00-141-20		800.00
Fourniture de bureau	02-610-00-670-00		1000.00
Vacances urbanisme	02-610-00-145-00	800.00	
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00	1000.00	
Investissement			
Transfert aux activités investissement	03-301-10-000-00		148000.00
Act. Investis. Administration	03-301-10-000-01	15000.00	
Act. Investis. Sécurité publique	03-301-10-000-02	8000.00	
Act. Investis. Transport routier	03-301-10-000-03	105000.00	
Act. Investis. Loisirs	03-301-10-000-06	20000.00	
GRAND TOTAL			178 579.00 \$

ADOPTÉE

181-07-12

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 9 JUILLET 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 9 juillet 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	490 493,01 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0,00 \$
TOTAL DU MOIS.....	490 193,01 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

182-07-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 30.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE

Maire

NORMAND BÉLANGER

Directeur général et
Secrétaire-trésorier